

COMMUNE D'AVRESSIEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

(Convocation du 16 mars 2023)

Absents excusés : M. BERTHOLIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BAILLY

Début de séance : 20h30

Vu le code général du CGCT et les articles L2121-23 et R2121-9, considérant qu'il est nécessaire de faire approuver la séance du conseil municipal du 20 février 2023, le conseil municipal décide de l'approuver.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL

M. le Maire présente le budget primitif pour l'année 2023 établi par la commission finances lors de la réunion du 13 mars dernier. Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé, décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 789 456.46 € dont 396 927.86 € de virement à la section d'investissement

Recettes de fonctionnement : 789 456.46 €

Dépenses d'investissement : 859 430.22 €

Recettes d'investissement : 1 054 738.62 €

Suite à une erreur matérielle les montants votés sont rectifiés comme suit

Dépense de fonctionnement : 917 781.77 € dont 525 253.17€ de virement à la section d'investissement

Recettes de fonctionnement : 917 781.77 €

Dépenses d'investissement : 859 430.22 €

Recettes d'investissement : 1 183 063.93 €

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

M. le Maire présente l'Etat 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Certains conseillers suggèrent d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais M. le Maire rappelle que cette augmentation aurait un impact sur la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties. De plus, de nombreuses augmentations sont prévues cette année dans les divers syndicats (eau, déchets...). Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux des impôts directs locaux, et décide de les maintenir aux taux suivants :

Taxe d'habitation : 8.69 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.55 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.27 %

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE A L'ASSOCIATION SAINTE MARIE ANIMATION LE SAMEDI 10 JUIN 2023

M. le Maire informe le conseil municipal que l'association Sainte Marie Animation organise un concert en plein air sur la commune de Sainte Marie d'Alvey le samedi 10 juin 2023.

L'association souhaite réserver la salle polyvalente de la commune d'Avressieux comme solution de repli en cas de mauvais temps car elle a une capacité d'accueil plus importante que celle de Sainte Marie d'Alvey.

Etant donné qu'il s'agit d'une commune du RPI, M. le Maire propose de faire une remise exceptionnelle sur le tarif de la location qui est actuellement à 500€ pour les associations extérieures à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif de la location à 130 € + les frais d'électricité, ce qui correspond à un tarif résidentiel si la salle devait être louée à une personne de la commune ce week-end du 10 juin 2023.

AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de signer cet avenant.

POINT MAM

M. le Maire signale que le permis de construire concernant la MAM a été envoyé aux Vals du Dauphiné et est en cours de traitement.

Eric TRAVERSIER rappelle que nous sommes toujours dans l'attente du devis de l'APAVE afin de sélectionner le bureau de contrôle.

Il présente également le devis de l'entreprise KAENA qui réaliserait l'étude d'infiltration si le conseil est d'accord. Florent BRET rappelle qu'il serait bien d'en profiter pour effectuer l'étude d'infiltration sur toutes les parcelles dans l'éventualité de futures constructions ou projets. Le conseil municipal est d'accord pour l'actualisation du devis avec l'extension de l'étude.

Une réunion de travail est proposée le 6 avril à 9h30 avec le cabinet d'architecte et le groupe d'élus qui œuvre sur ce projet.

Le bâtiment en tôles localisé sur le terrain doit être démonté. M. le Maire explique qu'il a eu plusieurs demandes pour le récupérer. Le conseil municipal suggère que chaque personne de la commune intéressée fasse une offre avant le 1^{er} avril et que la personne choisie débarrasse tout avant le 15 mai.

M. le Maire en profite pour rappeler qu'une barrière « traîne » derrière le bâtiment Aluisio, cette barrière pourrait peut-être servir sur le pont chemin du bottet.

QUESTIONS DIVERSES

- Eric TRAVERSIER présente le devis fleurissement. Il demande au conseil, si il souhaite continuer le fleurissement sur la commune tel qu'il était fait jusqu'à présent. Ou s'il veut faire des modifications au niveau des jardinières... Le conseil municipal souhaite continuer mais aimerait des fleurs plus robustes, qui demandent moins d'arrosage.
- M. TRAVERSIER fait part de sa rencontre avec Virginie de la CC Val Guiers afin de mettre en place des conventions pour l'utilisation des locaux de la commune par la CC Val Guiers. Les locaux concernés sont la garderie dans le bâtiment périscolaire, l'utilisation de la salle polyvalente par Val Guiers ado et le réseau d'assistantes maternelles. Ces conventions permettraient de définir les modalités d'utilisation des locaux et de remboursement de chauffage, de l'eau, du ménage...
- Bulletin municipal : les bulletins ont été livrés et sont prêts à être distribués. M. le Maire demande à ce que chaque élu fasse sa part de distribution.
- Olivier Walle présente le devis de Spie Batignolles concernant la remise en état de la route vers Mme RUBY. La partie communale s'élève à 1 600 € HT et la partie privée à 1 060 € HT. Le conseil municipal valide le devis concernant la part communale.
- Planning de la salle des fêtes. La salle est régulièrement louée sur les mois d'avril et mai. Le planning est élaboré jusqu'à fin mai.

Prochaine réunion prévue le 24 avril 2023 à 20h30

Fin de la séance : 23h30

Le Maire
Paul REGALLET



Le Secrétaire de séance
Marie-Laure BAILLY



